

Ville de Landivisiau - Séance du 17 décembre 2020 - n° 2020/602

MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner l'évolution des services, il y a lieu de transformer les postes suivants :

- transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartiers – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 9 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du tableau des emplois communaux telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 21 DEC. 2020
Et de la publication, le 21 DEC. 2020
Fait à Landivisiau, le 21 DEC. 2020
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL